

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, hier, mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé que le moment était venu d'autoriser la participation directe du public à la propriété de Petro-Canada.

Je suis heureux de fournir aujourd'hui des détails sur la décision du gouvernement d'offrir au public les actions de la société d'État Petro-Canada. Petro-Canada traverse actuellement une période cruciale.

[Français]

Les membres de l'industrie, y compris Petro-Canada, ont uni leurs efforts pour réaliser des projets d'exploration qui ont débouché sur la découverte de réserves estimées à plus d'un milliard de barils. Et, aujourd'hui, en raison de l'excédent des réserves de pétrole à l'échelle internationale et d'une plus grande stabilité des prix, l'industrie doit trouver des moyens de financer les projets d'exploitation des gigantesques réserves du Canada.

[Traduction]

Pour prendre part activement à l'exploitation de ces réserves, Petro-Canada doit ramener sa dette à un niveau plus raisonnable et jouir d'une marge de manoeuvre financière suffisante pour faire face à ses concurrents du secteur privé.

Petro-Canada est à la croisée des chemins.

Elle est actuellement une société pétrolière intégrée à qui le gouvernement a demandé en 1984 de fonctionner comme une société privée et de livrer concurrence au sein de l'industrie. Tout comme ses concurrents, elle doit maintenant être en mesure de financer sa propre croissance.

Dans le discours du trône d'avril dernier, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de privatiser des sociétés qu'il n'est plus utile de garder sous la tutelle de l'État.

L'avenir de l'industrie pétrolière au Canada dépend de l'exploitation de nos vastes réserves; par ailleurs, pour prendre part à ce projet, Petro-Canada a besoin de capitaux et d'une marge de manoeuvre financière. Compte tenu de ces facteurs, le gouvernement fédéral a décidé, après avoir consulté la direction de la société, d'offrir au

Affaires courantes

public les actions de Petro-Canada de manière à lui permettre de prospérer et d'être au service des Canadiens tout en demeurant sous la tutelle de Canadiens, tant pour ce qui est de la propriété que du contrôle.

Un projet de loi sera déposé cette année pour permettre la vente des actions de Petro-Canada au public. Dès que la loi aura été adoptée et que les dispositions financières et réglementaires nécessaires auront été prises, le conseil d'administration de Petro-Canada sera d'abord appelé, si les conditions du marché sont favorables évidemment, à offrir à tous les Canadiens des actions du trésor représentant environ 15 p. 100 de la société. Après l'offre initiale, le gouvernement ne possédera plus qu'environ 85 p. 100 des actions de l'entreprise.

[Français]

Il suffit d'examiner le mandat initial de Petro-Canada pour bien comprendre pourquoi il convient d'assurer l'avenir de Petro-Canada à l'aube de l'an 2000.

Vous vous souvenez sans doute du mandat initial de Petro-Canada: Faire le commerce à l'échelle internationale, permettre au gouvernement de suivre l'évolution de l'industrie et assurer la sécurité énergétique du Canada.

Eh bien, monsieur le Président, au cours des 14 dernières années, Petro-Canada n'a conclu qu'une entente commerciale internationale. Par surcroît, il est évident que ce type d'arrangement ne constitue plus aujourd'hui un élément important sur le marché mondial du pétrole.

Pour ce qui est de suivre l'évolution de l'industrie, le gouvernement a compris la situation et dispose de tous les renseignements nécessaires pour assurer la sécurité énergétique des Canadiens, tant aujourd'hui que demain.

Et enfin, si nous nous préoccupions tant de la sécurité énergétique du Canada, nous appuierions une décision permettant à Petro-Canada de prendre part à l'exploitation de réserves découvertes en collaboration avec d'autres partenaires du secteur privé.

[Traduction]

Il convient maintenant de conférer à Petro-Canada la marge de manoeuvre financière qui lui permettra de satisfaire aux besoins énergétiques du Canada jusqu'au prochain siècle et bien au delà. En fait, si nous nous en remettons uniquement à notre confiance aveugle dans l'entreprise d'État, nous serions justifiés de ne pas donner à la société ni à ses employés l'occasion qu'ils souhaitent et qu'ils méritent, soit de devenir une société pétrolière canadienne à la fois indépendante, intégrée et